

# Article ALPES ET MIDI -01/02/2024

## Villages d'Avenir : Lancement du programme dans le 05

Société. "Villages d'Avenir" vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ce programme permet de mobiliser rapidement des ressources pour faciliter la réalisation de projets des communes rurales.



### **58 communes labellisées dans les Hautes-Alpes**

Vendredi 26 janvier, le Préfet Dominique Dufour a présidé la réunion de lancement du programme en présence des 2 députés haut-alpins, Joël Giraud et Pascale Boyer, Chantal Eyméoud, deuxième Vice-Présidente, en charge du Plan Montagne, Arnaud Murgia, 5e vice-président, en charge de l'aménagement du territoire et des parcs naturels au sein du Conseil départemental, Jean-Michel Arnaud, Sénateur et Président de l'Association des maires de France 05, Marc Beynet, Président de l'Association des maires ruraux de France 05, des Présidents des neuf intercommunalités auxquelles appartiennent les 58 communes haut-alpines lauréates.

### **Aider les villages ruraux**

Il s'agit pour ces villages de bénéficier d'un soutien logistique de l'Etat, leur permettant désormais d'envisager un certain nombre de projets.

Une décision que salue Joël Giraud, ancien Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, qui avait lui-même « porté et accompagné des programmes de développement de la ruralité tels que Petites Villes de demain qui concernait les bourgs centres et leurs intercommunalités ou encore Avenir montagnes. Pour les petites communes, l'ingénierie peut poser des problèmes de création de postes. Il fallait l'intervention de l'État ! » soulignant le rôle qu'a tenu Jennifer Rousselle, sous-préfète en charge de la ruralité dans l'avancée de ce dossier.

Avec Villages d'Avenir, on réduit les différences entre les ruralités et l'on ouvre les possibilités d'action « un dispositif collégial pour permettre d'aller chercher des financements difficiles à atteindre » précise Arnaud Murgia, affirmant le soutien du Conseil Départemental. Jean Michel Arnaud quant à lui reste vigilant « sur la suite à donner une fois que l'ingénierie sera accompagnée pour faire aboutir les projets ».

## **Simple et efficace**

C'est le mot d'ordre qui est lancé. Pour cela, 2 chefs de projets ont été recrutés (voir encadré). Les communes lauréates portent une dynamique importante avec des projets « de grande qualité qui touchent au quotidien des populations : le logement, la production d'énergie renouvelable, la restructuration de centre-bourg, des projets culturels... on va vous accompagner » rassure le préfet.

## **Quelques exemples :**

Théüs : poursuite de la réhabilitation d'un bâtiment pour la création de logements sociaux.

Rosans : Rénovation de l'école, aménagement du centre-bourg (dont l'enfouissement des réseaux) et la rénovation de la tour (patrimoine historique).

Eygliers : Sécurisation aux abords de la RN94, valorisation du patrimoine, construction d'un centre-bourg, renforcement des liaisons douces.

Les maires des communes lauréates se sont vus remettre un label Villages d'Avenir par la préfecture

## **2 CHEFS DE PROJETS RECRUTÉS**

Laure Vincent et Pascal Sauty ont déjà l'expérience de conduites de projets dans les territoires hauts alpins.

Laure Vincent accompagnera les communes lauréates des communautés de commune du Briançonnais, du Champsaur Valgaudemar, du Buech-Dévoluy et du Sisteronnais-Buech.

Pascal Sauty aura en charge le suivi des communes lauréates des intercommunalités suivantes : Gap-Tallard-Durance, Serre-Ponçon Val Durance, Serre-Ponçon, le Pays des Ecrins et le Guillestrois-Queyras.

## **Leurs missions :**

- Mobiliser l'ingénierie nécessaire à la définition du projet et à la formulation d'un avant-projet sommaire.
- Identifier les moyens de financement susceptibles de venir soutenir le projet.
- Préparer la rédaction du cahier des charges et la passation des marchés publics.
- Suivre la réalisation du projet dans la phase de travaux, en lien avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## **DIAGNOSTICS INITIAUX**

Les chefs de projet définiront avec les maires une feuille de route locale (nombre de projets accompagnés, rétro planning de travail) et identifieront les modalités et calendriers d'accompagnement (conduite du projet, mise en conformité avec les réglementations, accompagnement au tour de table financier, identification de la maîtrise d'ouvrage et procédure de sélection d'une maîtrise d'œuvre).

## **Anna Fréjus**